

détention dans le canton de Zurich. Auteurs d'un attentat contre un avion de la compagnie israélienne El Al, à l'aéroport de Kloten, ceux-ci avaient déjà été visités par les représentants du CICR, comme l'annonçait la *Revue internationale* dans sa livraison d'août dernier.

La délégation du CICR se composait, pour cette troisième visite, d'un délégué, M. François Payot, accompagné d'un médecin, le Dr Reinhold Wepf, et d'un traducteur arabe.

Les représentants du Comité ont pu s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus, prendre note de leurs requêtes et s'informer d'une manière approfondie de leurs conditions de détention, à l'exclusion des motifs de celle-ci. Le délégué médecin, quant à lui, a été à même d'examiner l'état de santé des trois détenus.

Selon l'usage, le CICR a communiqué à la puissance détentrice le rapport établi à la suite de cette visite.

A GENÈVE

Une publication en langue allemande

Sous le titre *Les principes du droit international humanitaire*, le CICR a édité, en 1967, un ouvrage d'une soixantaine de pages, qui tend à combler une lacune que l'on pouvait constater, tant dans le domaine du droit international public que dans le monde de la Croix-Rouge. Il s'agit, en effet, d'une synthèse des notions fondamentales, souvent évoquées mais rarement précisées, dont la compréhension est d'une grande importance pour quiconque se préoccupe du droit humanitaire et notamment de son application dans le cadre de la Croix-Rouge.

Allant à l'essentiel et donnant des définitions complètes et concises, d'une part, du droit humanitaire au sens large, du droit de la guerre, de La Haye et de Genève, et, d'autre part, des principes qui sont à la fois la base et la structure de ce droit humanitaire, ce volume peut servir autant d'instrument de travail pour le chercheur spécialisé, que de base de réflexion pour les personnes appartenant au monde de la Croix-Rouge. Fruit de la pensée moderne, il est l'esquisse d'une morale humanitaire valable pour tous les hommes quelles que soient leur origine, leur civilisation et leur conception de la vie. De toutes les philosophies, l'auteur n'a retenu que ce qui est admis par le plus grand nombre, donc

qui peut prétendre à l'universel. C'est ce qui fait son originalité et son prix.

Cet effort de clarification a été accompli au sein de l'institution dont non seulement les actions ont préparé, voire suscité, au cours des décennies, l'évolution de ce droit, mais encore dont les travaux ont permis d'élaborer la codification de textes qui lient aujourd'hui la quasi-totalité des Etats. M. Jean Pictet, membre du CICR et directeur général — qui a déjà écrit *Les Principes de la Croix-Rouge* — en est l'auteur.

Cet ouvrage, après avoir été publié également en langue anglaise, paraît aujourd'hui dans une version allemande, sous le titre *Die Grundsätze des humanitären Völkerrechts* et on peut l'obtenir au prix de 8 francs suisses auprès du CICR, à Genève.
